

L'affaire sommeilla ensuite jusqu'au milieu de l'hiver 1892. A cette époque, le demandeur présenta une motion pour nous forcer de citer nommément les auteurs et les volumes immoraux ou à l'Index, que le *Canada-Review* met à la disposition de ses lecteurs.

M. le Juge Ouimet rendit jugement le 19 mars 1892, et déclara en substance : que le demandeur pouvait parfaitement faire sa preuve, sans que le défendeur lui nomme les volumes qu'il dit immoraux, et que les allégations de la défense rencontrent celles de la demande.

Ce jugement interlocutoire sur une question incidente, tranchait presque, indirectement bien entendu, le point principal.

Aussi, l'affaire retomba en sommeil jusqu'au 1^{er} avril 1895.

Sur motion de notre avocat, ce jour-là, M. le juge L. O. Loranger, accorda la péremption de l'instance, avec frais et dépens contre le demandeur.

Cette retentissante poursuite, à donc fini en queue de poisson, et la date de la dernière procédure nous justifierait bien de dire qu'au lieu d'un chèque de 10,000 piastres, le demandeur n'a tiré qu'un poisson d'avril. Après avoir remercié notre procureur, nous remercions de nouveau ceux qui nous ont aidés de leurs prières, de leurs conseils ou pécuniairement.

Mieux que cela, nous pardonnons volontiers à M. Filiatreau les misères qu'il nous a créées.

D. G.

A travers le monde des nouvelles

QUÉBEC.—Les Quarante Heures arurent lieu à Lourdes de Saint-Sauveur, le 16, à Saint-Isidore, le 18, à Saint-Ubal, le 20, à Sainte-Perpétue, le 21.

FRANCE.—Quarante-trois archevêques ou évêques, ayant à leur tête Son Eminence le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, se sont rencontrés, dimanche dernier, à Clermont, pour la clôture des fêtes du huitième centenaire de la première Croisade.

Incomparable solennité. Messe en plein air sur une des places publiques de la cité où était massée une foule de plus de 50,000 personnes, procession merveilleuse au milieu des rues et des places pavisées, décorées de guirlandes de roses, au travers d'une population décapitée qui recevait avec un religieux respect la bénédiction des évêques. Et le soir, après une cavalcade historique, qui rappelait tous les grands noms et toutes les grandes prouesses des Croisades, illumination générale, embrasement des tours de la cathédrale et des clochers des autres églises !

A ces pompes, il fallait des orateurs pour chanter les grandes choses que Dieu a faites autrefois. *Gesta Dei per Francos* !..... Et ces orateurs, qui comptent parmi les plus illustres de notre temps, étaient là. Mgr de Cabrières, de Montpellier, Mgr Renou, d'Amiens, et le R. P. Monsabré, des Frères Prêcheurs, qui, tour à tour, ont soulevé l'enthousiasme de ce peuple immense et réchauffé dans son cœur la foi des aïeux. Là, on a crié, comme il y a huit cents ans : *Dieu le veut !*

ROME.—Le chef de la Franc-maçonnerie, le voleur et assassin Lemmi, s'était installé dans l'un des plus beaux palais de Rome, et y avait érigé un autel à Satan. Le propriétaire du palais le chasse ignominieusement et fait bénir toutes les pièces du palais pour les purifier.